



# Projet Éducatif Territorial

**COMMUNE DE FENEU**



## Table des matière

<b>LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE FENEU 2019-20122</b> .....	3
1. PORTEUR DU PROJET.....	3
1.1. Présentation de la commune .....	3
2. PERIMETRE GLOBAL ET PUBLIC DU PEDT .....	3
3- LA POLITIQUE DE LA COMMUNE DE FENEU.....	4
3.1. La politique éducative de la commune .....	4
3.2. Les fondements du projet .....	4
3.3. Les enjeux de la réussite.....	4
4. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE .....	4
4.1. Définition et cadre réglementaire.....	4
4.2. Les modalités de pilotage du projet.....	6
4.3. La durée du projet .....	6
4.3. La coordination du pôle enfance et jeunesse .....	6
5. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	7
5.1. La garderie périscolaire .....	7
5.2. L'accueil de loisirs du mercredi .....	8
5.3. Le restaurant scolaire et la pause méridienne .....	8
5.4. Le conseil municipal des jeunes .....	9
5.5. Le club ados .....	9
6. LES ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE.....	10
6.1 Les atouts.....	10
6.2. Les contraintes du territoire.....	10
7. LE PROJET EDUCATIF DE FENEU .....	11
7.1. Les objectifs du projet .....	11
7.2. Une place pour les familles .....	12
7.3. Les professionnels .....	12
8. LES VALEURS EDUCATIVES.....	12
8.1. Les axes du PEDT de FENEU.....	13
.....	13
.....	13

# LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE FENEU 2019-20122

## 1. PORTEUR DU PROJET

### 1.1. Présentation de la commune

Le représentant légal est le maire, Madame Chantal RENAUDINEAU.

Adresse : Place de la Mairie, 49460 FENEU

Téléphone : 02 41 27 27 30

Courriel : [accueil.mairie@feneu.fr](mailto:accueil.mairie@feneu.fr)

Site : [www.feneu.fr](http://www.feneu.fr)

## 2. PERIMETRE GLOBAL ET PUBLIC DU PEDT



FENEU est une ville de 2235 habitants (2015) situé au nord de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Avec un projet d'urbanisation en cours d'élaboration, la commune de Feneu pourrait voir sa population augmenter de + de 15% à l'aube de 2027. Une forte demande est recensée depuis plusieurs années.

Entre 2015 et 2018 les TAPS ont été effectifs à Feneu, mais devant la peur du financement d'une part et la non adhésion de 50% des parents d'autres part, la collectivité et le conseil d'école ont acté le retour à la semaine de 4 jours.

Le nombre d'enfants potentiellement concerné (chiffre année rentrée scolaire 2019) :

- École privée Saint Dominique Savio
- 108 élèves

Comme l'impose la loi, la commune de Feneu verse une aide de fonctionnement pour chaque élève fanouin inscrit dans une école sous contrat d'association avec l'État. Elle organise et finance les déplacements pédagogiques de ces écoles et verse également des aides obligatoires.

- École publique Eau vive
- 140 élèves

PEDT de FENEU version de Décembre 2019

Rédigé par Catherine Genet directrice du pôle Enfance Jeunesse

Mme Chantal RENAUDINEAU Maire et Mr Olivier BARBOT Adjoint au maire

Le PEDT concerne, l'ensemble du territoire de la commune de Feneu et intègre naturellement les besoins spécifiques des différentes populations.

Le PEDT concerne les enfants de 2-18 ans, et ainsi intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, en allant au-delà de la scolarisation obligatoire.

Par rapport à 2014, l'évolution du PEDT se fait à travers la reprise de la garderie périscolaire par la collectivité et par l'intégration du Club Ados et du conseil des jeunes dans le PEDT.

Le PEDT concerne l'ensemble des jeunes de 2 à 18 ans et permettra d'apporter davantage de cohérence dans les politiques à destination de la jeunesse de la commune. Il s'agira d'assurer une continuité éducative entre les différentes tranches d'âge.

Dans la période de ce nouveau PEDT, une réflexion toute particulière sera menée sur l'accompagnement des jeunes adolescents afin de faciliter leur adaptation dans la vie citoyenne pour qu'ils prennent toute la place qui est la leur.

### 3- LA POLITIQUE DE LA COMMUNE DE FENEU

#### 3.1. La politique éducative de la commune

**"Œuvrer, tous ensemble, à former des enfants, des adolescents, des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution."**

Le Projet Éducatif Du Territoire doit servir de guide à tous les porteurs de projets, c'est à dire tant à l'ensemble des partenaires éducatifs présents aux côtés des enfants et des jeunes âgés, de 2 à 18 ans, qu'aux jeunes eux-mêmes. Le P.E.D.T. assure la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées sur notre territoire.

#### 3.2. Les fondements du projet

A Feneu, l'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'éducation. Ils sont considérés dans toutes leurs dimensions. Le concept d'enfant et du jeune, à la fois élève et citoyen

#### 3.3. Les enjeux de la réussite

Il est essentiel de placer l'enfant au cœur de notre action. Le PEDT est un instrument servant à réunir tous les acteurs éducatifs de la commune dans un même but : la qualité d'accueil de l'enfant et la cohérence de l'offre éducative proposée

Les enjeux sont d'adapter les activités aux différents âges des enfants.

L'enfant au cœur de la démarche du PEDT à FENEU.

### 4. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

#### 4.1. Définition et cadre réglementaire

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 a pour objet de préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un projet éducatif territorial et de faciliter la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'état chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation. Cette démarche doit permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant.  
(Circulaire en annexe)

Le projet éducatif territorial est un **outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale**, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

Les orientations éducatives affirmées dans ce PEDT s'inscrivent dans le champ de la prévention et de l'éducation précoce et plus largement dans le plan de lutte contre les inégalités. Elles sont déclinées à travers 5 axes :

- Le bien-être de l'enfant et sa sécurité : l'enfant évolue dans un environnement sécurisé (espace, hygiène) et adapté à ses besoins. Les personnels accordent une attention particulière à chaque enfant par une relation individualisée et chaleureuse.
- Le respect : convaincue du besoin d'attachement de l'enfant pour grandir et évoluer, chaque équipe réfléchit à la notion de repères, de référent et de continuité d'éducation et d'épanouissement, pour répondre aux besoins affectifs et permettre le développement et l'estime de soi.
- La libre expérimentation, les découvertes, les apprentissages : en lien avec les dernières connaissances sur le développement de l'enfant, les professionnels sont engagés dans une réflexion sur l'aménagement des espaces, la proposition de jeu et l'accompagnement par les professionnels.
- L'ouverture à la culture et au monde extérieur : l'ouverture aux arts et à l'esthétique est encouragée par le biais de propositions diverses : découvertes du patrimoine, art graphique, éveil musical, visites d'expo ou de musées.
- Les actions d'éducation et de promotion de la santé : PAI, accueil et adaptation pour les enfants en situation de handicap. Réflexions sur les produits utilisés, intégration du bio au restaurant scolaire

Les orientations vis-à-vis des professionnels : un dispositif permanent de formation et d'accompagnement des équipes sur le terrain favorise l'évolution des pratiques professionnelles. Des intervenants extérieurs seront sollicités en fonction des projets ou des problématiques rencontrées. La mise en place d'objectifs pour chacun sera organisée.

#### 4.2. Les modalités de pilotage du projet

Le pilotage du projet s'organise autour du comité d'Éducation qui se réunira une fois par trimestre pour évaluer l'évolution du projet, sous la responsabilité du Maire de la commune, et de l'adjoint en charge du pôle Education, Enfance et Jeunesse.

La mise en œuvre du PEDT sera confiée à la directrice du pôle enfance jeunesse.

#### 4.3. La durée du projet

Le présent projet est élaboré pour une durée de 3 ans, révisable annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation. Le PEDT sera en conséquence amendé pour l'année scolaire suivante en fonction du bilan qui en aura été tiré.

#### 4.3. La coordination du pôle enfance et jeunesse

Il met en œuvre le PEDT et met en cohérence l'ensemble des actions

Il assure l'évaluation du projet et anime le comité de pilotage

Il repère et mobilise les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels

Il identifie les besoins des équipes en termes de formation et d'accompagnement sur les projets d'animation.

Il organise la communication autour du PEDT

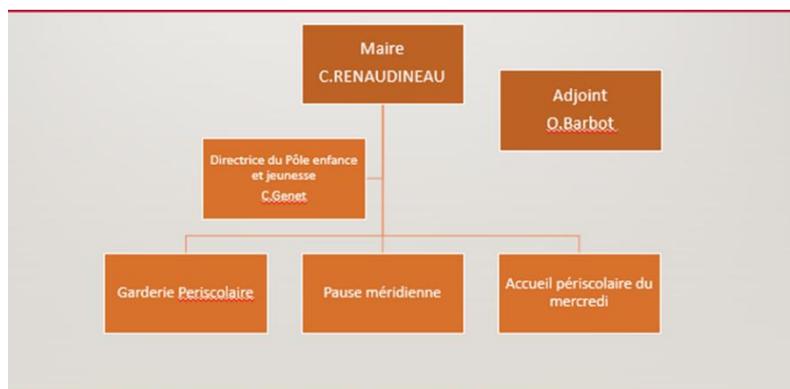
Il est le lien entre les différents acteurs éducatifs s'impliquant dans le projet.

(Fiche de poste en annexe)

## 5. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Depuis la rentrée 2019 les élus de la commune de FENEU ont fait le choix de créer un Pôle Enfance Jeunesse sous la responsabilité de Catherine GENET. Elle est chargée de redéfinir le PROJET éducatif de territoire, de superviser les professionnels, de dynamiser ce secteur comprenant la garderie périscolaire, le temps de pause méridienne et l'accueil de loisirs du mercredi

Organigramme de la collectivité en annexe.



Pôle enfance jeunesse : Directrice Catherine Genet							
Restaurant Scolaire			CLSH			Garderie Périscolaire	
L.MADRANGER	A.C BROSSEAU		C.GENET			L.Maillet	
M.CROISE	C.COURAUD		J.MAILLET			C.Joubert	
C.GIRARD			C.JOUBERT			M.Croise	
						X	
J.MAILLET							

### 5.1. La garderie périscolaire

L'accueil est ouvert à partir de 7 jusqu'à 9h le matin et de 16 h 30 jusqu'à 19 le soir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le Petit Refuge dispose de locaux réservés à l'activité périscolaire et situés près de l'enceinte de l'école Eau Vive.

Le Petit Refuge accueille en moyenne 37 enfants le matin et jusqu'à 70 enfants le soir. Les animations sont encadrées par les animateurs et de nombreux coins sont aménagés pour des activités autonomes. La cour de l'école est aussi utilisée, notamment pour les jeux extérieurs.

Tous les soirs de 16h30 à 17h30 les enfants de – 6 ans sont accueillis au sein de l'école maternelle de l'Eau Vive afin de proposer un vrai temps convivial de fin de journée aux plus petits

Les enfants d'âge élémentaire ont la possibilité de faire leurs leçons dans une salle d'étude, encadrés par un animateur.

Dans le cadre du projet d'investissement la commune de FENEU a acté la reconstruction de la garderie périscolaire en conseil municipal du 26 Juin 2017. Le permis de construire a été validé. Les travaux commenceront fin décembre 2019.

Le but du projet est de réunir dans les mêmes locaux la garderie périscolaire et la bibliothèque.

Les objectifs de ce projet :

- Réunir dans une même entité les services liés à l'enfance et à la culture
- Mutualiser des espaces de vie périscolaire et la vie culturelle
- Optimiser l'utilisation des locaux qui ne sont pas ouverts toute la journée
- Organiser une vie du centre bourg

Les activités d'animation :

Un planning hebdomadaire sera organisé pour chaque période.

Les activités seront de type

- Créatif
- Récréatif
- Festif

Les animateurs proposeront des animations liées aux événements locaux organisées par la commune ou les associations (Carnaval, Noël, fêtes des mères, repas des aînés)

## 5.2. L'accueil de loisirs du mercredi

Il concerne les enfants de 3 à 12 ans et porte le nom « Le refuge des loustics »

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les petites vacances scolaires. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans de la commune de Feneu et des communes environnantes.

Il est ouvert en accueil journée de 9 h 00 à 17 h 00 et en accueil demi-journée de 9 h 00 à 13 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Les enfants peuvent venir de manière échelonnée le matin. Un accueil péricentre payant est également proposé de 7 h à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19h.

L'accueil de loisirs se situe Route de Champigné dans les locaux communaux du Bois de la Sable. Il est composé de 2 bungalows et d'un espace boisé.

## 5.3. Le restaurant scolaire et la pause méridienne

La restauration scolaire de FENEU est organisée par la mairie pour les 2 écoles dans un seul lieu de restauration.

La cuisine est faite sur place par un prestataire (API) qui gère le personnel de cuisine. Les professionnels de la commune sont responsables de l'animation et de la surveillance de la pause méridienne.

Chaque midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sont accueillis environ :

- Entre 65 et 70 enfants de maternelle
- Entre 115 et 120 enfants de primaire

De 11h45 à 13h30 deux services de restauration sont assurés. Les animateurs de la commune prennent le relais des enseignant(es) de l'école. Ils ont en charge le bon

déroulement du repas du midi (contrôle des régimes alimentaire, aide au service). Ils sont garants du bien-être des enfants et de la surveillance de la cour.

Ils proposent également toutes sortes d'activités : sport, jeux, activités manuelles. Un coin lecture est mis à disposition.

#### 5.4. Le conseil municipal des jeunes

Entre 2015 et 2019, l'équipe municipale a mis en place le conseil municipal des jeunes. Il sera de nouveau élu un conseil municipal des jeunes lors du prochain mandat. Il sera ainsi rattaché au Pôle enfance et jeunesse.

Le PEDT 2019-2022 entend conforter la participation des jeunes et des enfants à l'élaboration des projets et décisions éducatives qui les concernent.

#### 5.5. Le club Ados

La création du club Ados intercommunal permet aux jeunes d'Ecuillé, Feneu et Soulaire et Bourg de se réunir dans chaque commune les mercredis scolaires et au centre de loisirs intercommunal à Feneu les mardi et mercredi des vacances scolaires. Mise en commun des infrastructures et existant sur chaque commune.

Le rôle du club ados est d'amener les jeunes à se sentir citoyen. La citoyenneté est le sentiment d'appartenir à un groupe de personnes partageant le même territoire et les mêmes valeurs. Cela implique de se sentir acteur et solidaire de la vie communale. C'est également des droits et des devoirs, le droit à la différence, le droit à l'expression. C'est aussi le devoir de respecter son environnement, son cadre de vie, le travail des autres acteurs de la commune.

##### 5.5.1. Les activités du club ados

Les activités du club ados intercommunal

- Responsabilité et autonomie

Les jeunes sont force de proposition et les animateurs les accompagnent dans la réalisation de leurs projets. Les jeunes communiqueront sur leurs réalisations via les modes de communication mis à disposition par les mairies. Mettre en place des règles collectivement, et veiller collectivement à leur respect. Permettre la prise de responsabilité dans l'organisation et le financement des projets.

Permettre la prise de conscience de leur place et de leur rôle dans la commune.

- Respect

Veiller à l'intégration des projets dans la vie communale. Accompagner les jeunes au respect de l'environnement et du cadre de vie (Nature, lieux, local des jeunes, matériel, le travail des autres, ...)

Permettre la prise de conscience de leur place et de leur rôle dans la commune.

- Vivre ensemble et solidarité

Encourager les échanges d'idée dans la construction des projets. Veiller à la participation de tous.

Permettre la prise de conscience des différences entre eux et emmener vers le respect de ces différences. Veiller à l'ouverture aux autres, à la solidarité avec les personnes pouvant avoir besoin

d'eux. Une attention particulière sera portée sur l'intergénérationnalité. Au cours de l'année, des rencontres entre les jeunes et les habitants de tous âges pourront être organisées.

Dynamiser, animer la communauté des jeunes dans la commune. Les amener à être force de proposition. Les amener à partager ensemble sur le territoire communal et intercommunal, à avoir envie de se retrouver. Intercommunal : se faire rencontrer, se connaître autour de projets communs, synergie, force du nombre

## **6. LES ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE**

### **6.1 Les atouts**

Un des principaux atouts du territoire pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est la disposition géographique des équipements municipaux. L'école Eau Vive, la garderie périscolaire « le petit refuge », la mairie, l'espace culturel et associatif, la bibliothèque, la restauration scolaire sont concentrés dans un périmètre très rapproché dans le centre bourg. Ce périmètre, extrêmement réduit, facilite l'accès aux équipements sans avoir à organiser des transports spécifiques.

La municipalité a souhaité s'engager dans une réflexion globale sur la démarche de projet et intégrer la mise place d'un PEDT à une réflexion plus large en écrivant un PLE pour les 0-25 ans. Le projet local d'éducation répond à plusieurs enjeux éducatifs qui seront intégrés dans le PEDT.

C'est un projet qui se veut évolutif et partenarial visant à développer sur la commune une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes. Un projet qui doit favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à un engagement citoyen.

L'évolution de la démographie de la commune est un atout important, avec de plus un projet d'urbanisation d'un nouveau quartier lui offrant une augmentation de la population de + de 15%, la structuration et la professionnalisation de ses services devient un axe important de rayonnement.

### **6.2. Les contraintes du territoire**

Le complexe sportif du bois au juge est situé à 20 minutes de marche maximum ou 5 minutes en minibus de l'école.

## 7. LE PROJET EDUCATIF DE FENEU

L'objectif de la Commune et de l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, personnel municipal, parents d'élèves, ...) est de garantir une complémentarité et une cohérence éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire. Dans la continuité des actions éducatives mises en œuvre, nous souhaitons continuer à développer notre offre éducative et inscrire notre projet dans une démarche globale concertée et respectueuse de la journée de l'enfant.

Une politique éducative basée sur un concept global de l'éducation. L'enfant/jeune peut être « élève », dans sa condition d'apprenant dont la finalité est d'être un citoyen libre de penser. L'école et l'éducation lui permettent d'acquérir des compétences, d'apprendre à réfléchir par lui-même et de s'approprier le vivre-ensemble

Le Projet Éducatif de FENEU souhaite valoriser la dimension citoyenne de l'enfant et du jeune. Il le reconnaît comme citoyen tout en réaffirmant la nécessité de développer l'éducation à la citoyenneté.

### 7.1. Les objectifs du projet

Dans la continuité du PEDT 2015/2019, la ville de FENEU a pour objectif essentiel de donner à tous les enfants de Feneu une véritable égalité des chances. L'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) permet de concrétiser toutes les actions organisées par la ville en temps scolaire et hors temps scolaire afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent. Ce Projet s'appuie sur les principes suivants tout en sachant que la commune prend en charge l'intérêt de l'enfant dans son évolution de la petite enfance à l'âge adulte :

- Considérer l'enfant dans sa globalité
- Développer, améliorer l'articulation entre le temps scolaire et hors temps scolaire
- Permettre la continuité éducative entre la sphère familiale scolaire et périscolaire
- Renforcer, soutenir le partenariat, le travail en réseau, le partage du travail éducatif
- Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs
- Garantir la qualité des activités proposées
- Aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec les acteurs
- Faire des temps périscolaires et scolaires des temps de découverte, de détente et de citoyenneté.

## 7.2. Les objectifs éducatifs du projet ados

Les objectifs éducatifs visent à faire vivre la valeur « citoyenneté » choisie par les élus.

Cette valeur regroupe entre autres :

- Vivre ensemble et solidarité
- Respect
- Responsabilité et autonomie

## 7.3. Une place pour les familles

Les parents sont considérés comme des partenaires privilégiés dans l'accueil de leur enfant. Ils sont les bienvenus dans les établissements : les parents participent à des ateliers portes-ouvertes, après-midis récréatives et sont invités à des temps d'échanges, de rencontres, des réunions thématiques entre parents ou parents/professionnels.

## 7.3. Les professionnels

Un dispositif permanent de formation et d'accompagnement des équipes sur le terrain favorise l'évolution des pratiques professionnelles. Différents outils de management sont intégrés au fonctionnement des structures (réunions, transmissions, fiches d'observation...). Des intervenants extérieurs sont sollicités en fonction des projets ou des problématiques rencontrées (psychomotricité, régulation, formation, action, analyse de pratiques)

## 8. LES VALEURS SOUTENUES PAR LES PROFESSIONNELLES

En réunion d'équipes les professionnelles ont fait émerger les valeurs professionnelles qui sous-tendent leurs actions

- o Respect de l'autre en tant que professionnel
- o Respect et application du projet de la collectivité
- o Respect des enfants et des familles
- o Respect et application des règles de sécurité
- o Valorisation des enfants
- o Sincérité dans l'action

## 9. LES VALEURS EDUCATIVES

Ainsi, la valorisation d'une conception large de l'éducation implique la reconnaissance de ses différentes formes. En effet, l'éducation est l'affaire de tous, dans le respect des prérogatives de chacun. Cela implique de faire agir toutes les parties prenantes (enfants, jeunes, familles, école, Mairie, associations, institutions) autour de l'enfant dans une complémentarité entre éducation formelle, éducation non formelle et éducation informelle.

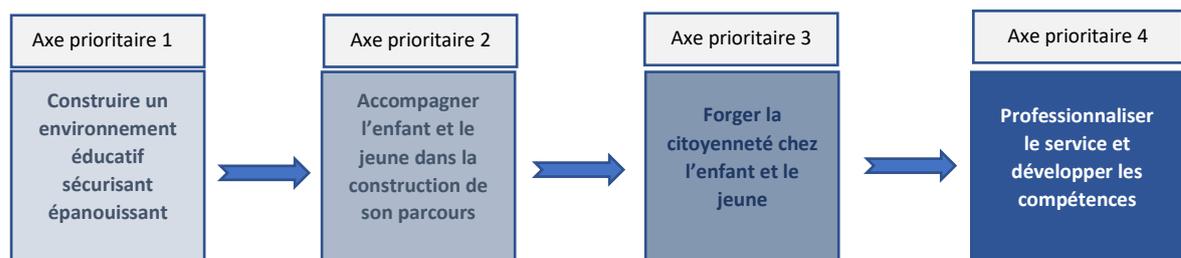
- L'éducation « formelle » est celle de l'école au sens strict pilotée par l'État
- L'éducation « non formelle » est structurée autour des activités éducatives non scolaires des accueils de loisirs, des associations culturelles, humanitaires, des clubs sportifs, etc.

- L'éducation « informelle » correspond aux apprentissages effectués dans un cadre non éducatif. Elle se réalise dans les pratiques et les interactions entre jeunes ou dans la famille, dans les engagements associatifs ou citoyens, etc.

La réussite éducative, en tant que vision globale de l'éducation, est plus large et plus englobante que la réussite sociale ou la réussite scolaire. Elle tend vers une éducation globale, inclusive et intégrale pour tous.

Elle ne peut se confondre avec la réussite sociale et encore moins s'y limiter. Elle intègre l'instruction, la socialisation et la qualification. Elle vise également l'épanouissement personnel pour former des êtres libres capables de faire société. Cette réussite est celle de l'individu, de ses pairs et de sa famille.

### 8.1. Les axes du PEDT de FENEU



### 8.2. La mise en œuvre et le suivi du PEDT

En annexe le PEDT détaillé dans ses objectifs et sa mise en œuvre.

## 9. LA PROSPECTIVE

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. Elle se réfère aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

La réussite éducative est déjà ancrée dans les pratiques. Elle se matérialise à travers plusieurs démarches, notamment les projets éducatifs locaux (PEL), les projets éducatifs de territoire (PEDT) pilotés par les communes et mis en place dans les écoles dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les programmes de réussite éducative (PRE) mis en place dans les quartiers de la politique de la

ville et pilotés par le ministre délégué chargé de la ville, les actions pédagogiques et éducatives menées dans les écoles et établissements scolaires, notamment en éducation prioritaire, les projets du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans les établissements scolaires du second degré. Le ministère délégué à la réussite éducative, créé en 2012, entend poursuivre et amplifier cette évolution

Le 7 novembre 2013 est paru au Bulletin Officiel « le Pacte pour la réussite éducative », au regard de l'évolution de la société, les élus de Feneu souhaitent s'engager dans cette démarche, convaincus qu'aujourd'hui se forge les citoyens de demain.

La réussite éducative est la recherche du développement harmonieux de l'enfant. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire car elle concilie :

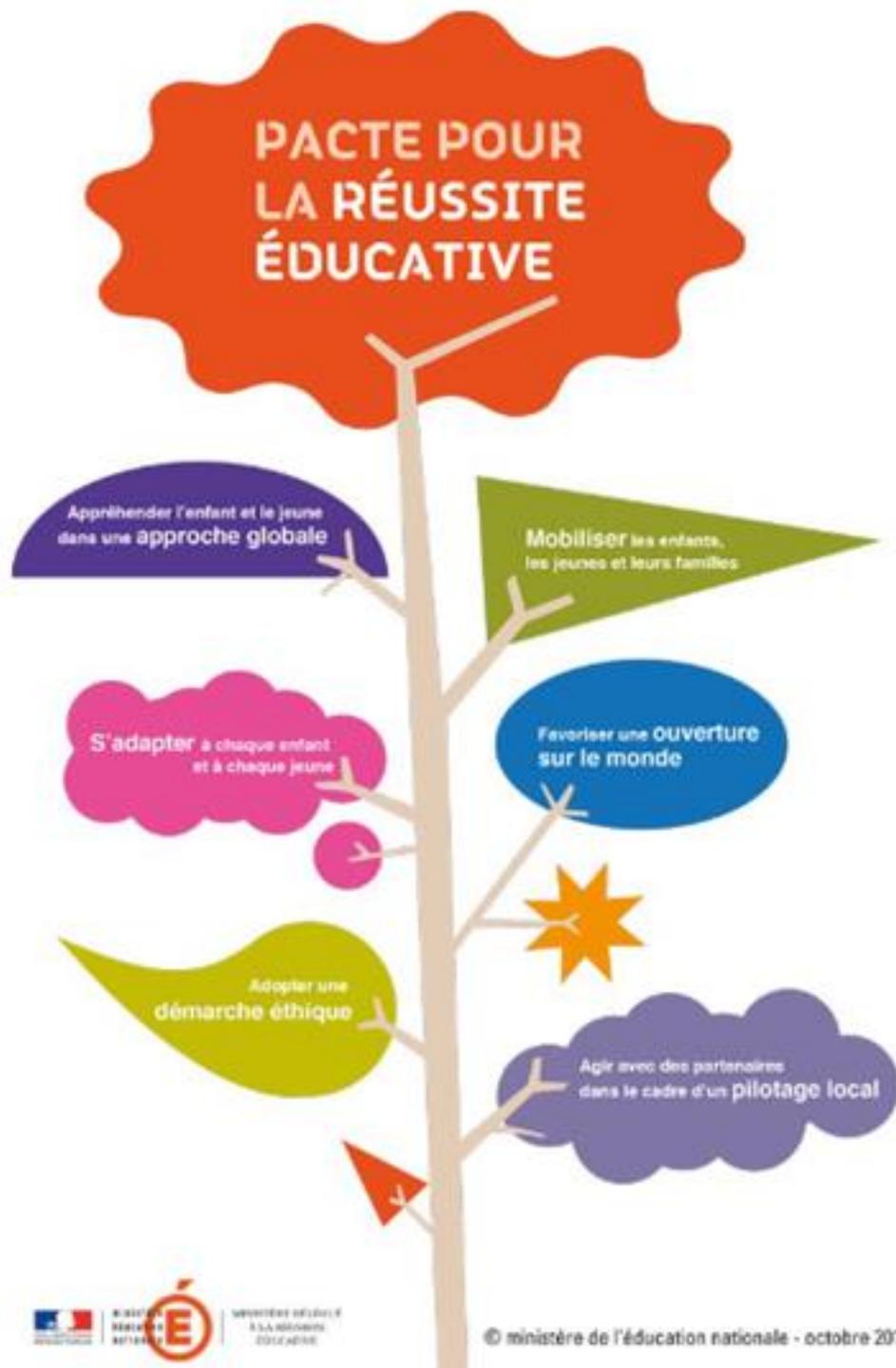
- L'épanouissement personnel
- La relation aux autres
- La réussite scolaire

Elle permet l'articulation de tous les temps du jeune et lui donne les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés.

Le pacte pour la réussite éducative a vocation à être décliné localement par les acteurs de la réussite éducative. Ceux-ci s'engagent à favoriser les politiques de réussite éducative et à veiller à ce qu'elles fassent l'objet d'études, d'évolutions et de recherches susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur efficacité.

Les acteurs de la réussite éducative

- Les familles
- L'École
- Les ministères partenaires
- Les collectivités territoriales
- Les associations



- 
- **LES MOYENS D'ÉVALUATION**

Une évaluation du PEDT sera conduite chaque année. Une grille d'évaluation servira de support.

Une enquête de satisfaction sera réalisée auprès :

- des enfants
- des parents
- des équipes enseignantes





<b>AXE PRIORITAIRE N° 1</b>	<b>DATE DE REALISATION</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>AXE PRIORITAIRE N° 2</b>	<b>DATE DE REALISATION</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>Construire un environnement éducatif sécurisant épanouissant</b>			<b>Professionaliser le service et développer les compétences</b>		
Mettre en place une charte de bien vivre au restaurant scolaire	Elaborée en nove 2019 Validée en décembre 2019		Elaborer le nouveau PEDT 2019-2022	Elaboré en nove 2019 Validé en décembre 2019	
Organiser l'accueil des enfants au restaurant : Choix des enfants pour constituer les tables	25 novembre 2019		Elaborer des fiches de postes -Directrice du pôle enfance et jeunesse -Animateur	Elaborées en décembre 2019 Validées en conseil municipal du 13 décembre 2019	
Organiser les secteurs de surveillance et accompagnement des enfants Restaurant scolaire Garderie	Fait en novembre 2019. Débuter au 25 novembre 2019		Permettre aux professionnels non formés d'obtenir un BAFA Pour 2 agents		
Mettre en place des activités ludiques pendant la pause méridienne 2 jours par semaine	Réflexions, choix des activités et organisation sur novembre 2019 Mise en place décembre 2019		Mettre en place la formation aux premiers secours	Programmée en janvier 2020 2 sessions les 15 et 22 janvier 2020	
Développer le goût chez les enfants -Apprendre à goûter -Eviter les restes			Mettre en place des formations sur les pathologies chroniques des enfants	Diabète cours théorique et pratique le 8/10/2019 et 3/décembre 2019	Prochain cours :Allergies

PEDT de FENEU version de Décembre 2019

Rédigé par Catherine Genet directrice du pôle Enfance Jeunesse

Mme Chantal RENAUDINEAU Maire et Mr Olivier BARBOT Adjoint au maire

-Donner son avis sur les menus					

<b>AXE PRIORITAIRE N° 3</b>	<b>DATE DE REALISATION</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>AXE PRIORITAIRE N° 4</b>	<b>DATE DE REALISATION</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours</b>	En cours de construction	En cours de construction	<b>Forger la citoyenneté chez l'enfant et le jeune</b>		En cours de construction